

## Exclusif **F. Pellerin à News Tank : « Les écoles d'art doivent être reconnues par le monde universitaire »**

Paris - Publié le mardi 3 novembre 2015 à 12 h 53 - Interview n° 55199 - Imprimé par ab. n° 19439

« Les écoles d'art doivent être à la fois reconnues par le monde universitaire pour ce qu'elles sont - c'est-à-dire des établissements d'enseignement supérieur - et comme des écoles singulières entre toutes, qui forment à la création par la création. C'est ce que permet le projet de loi que je porte », déclare la ministre de la Culture et de la Communication Fleur Pellerin, dans une interview accordée à News Tank Education en marge des Assises nationales de l'Andéa, qui se sont tenues les 29 et 30/10/2015 à Lyon. Le projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 06/10/2015.

L'Andéa estime que les écoles d'art forment à la création et à des compétences, non à la « médiation culturelle » et à des « métiers prédéfinis » tels que le projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » le prévoit. Que lui répondez-vous ?

« Je crois qu'il ne faut pas se tromper de débat. Il y a évidemment une singularité dans l'enseignement des écoles d'art, qui est de former à la création par la création. C'est leur »cœur de métier« si j'ose dire et il faut bien sûr le préserver. Est-ce que pour autant, former à la création par la création, ce n'est pas aussi former à un métier ? Les étudiants en école d'art passent l'essentiel de leur temps en atelier avec des professeurs plasticiens, designers, photographes, graphistes... Des artistes qui ont fait de leur art leur métier ! L'un et l'autre ne sont donc pas incompatibles. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le taux d'insertion des diplômés des écoles d'art dépasse 80 %. Ils séduisent pour la richesse de leur profil : artistique, technique, intellectuel, critique. A la croisée des mondes.

« former à la création par la création, ce n'est pas aussi former à un métier ? »

Quant à la sensibilisation à la transmission, il faut le voir comme un complément dans la formation des artistes : ils sont souvent conduits à présenter leur travail plastique. Ils sont de plus en plus en contact avec les publics, dans les résidences ou dans les musées. Certains enseigneront même un jour dans les écoles supérieures d'art. Il est donc important qu'ils y soient préparés. C'est une chance pour les artistes de pouvoir créer un dialogue avec les publics, comme c'est une chance pour les publics d'engager le dialogue avec les artistes. Cela contribue à faire vivre l'art contemporain dans la cité, et c'est précisément ce que je veux.

Jusqu'où doit aller l'harmonisation des écoles d'art avec les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle du MENESR ?


« Le CNESER Culture, une instance dans laquelle le monde de l'enseignement supérieur culture débattera des grandes orientations qui lui sont propres »

Posons la question autrement, si vous le voulez bien : pourquoi, depuis quelques années, les écoles d'art se sont-elles engagées dans la réforme LMD et dans la structuration de la recherche ? Parce que c'était bénéfique à la fois pour les écoles, les enseignants et les étudiants. Les diplômes et les activités de recherche des écoles seront mieux identifiés à l'international.

Et par ailleurs, je suis fière d'être la ministre qui a permis aux élèves de classes préparatoires aux écoles d'art d'avoir les mêmes droits que les autres étudiants, à commencer par la sécurité sociale. Les écoles d'art doivent être à la fois reconnues par le monde universitaire pour ce qu'elles sont - c'est-à-dire des établissements d'enseignement supérieur - et comme des écoles singulières entre toutes, qui forment à la création par la création. C'est ce que permet le projet de loi que je porte. C'est aussi le sens de la création d'un Cneser au sein du ministère de la Culture, qui sera une instance dans laquelle l'enseignement supérieur Culture débattrà des grandes orientations qui lui sont propres. Nous formalisons un certain nombre de points dans ma loi, comme le système d'accréditation par exemple, mais on laisse une très grande autonomie pour la construction de l'offre de formation.

Quelle place doivent avoir les écoles d'art dans les regroupements d'universités et d'établissements ?

Emmanuel Tibloux, président de l'Andéa l'a rappelé, cette place varie en fonction des Comue : selon les pôles, les écoles sont membres fondateurs ou elles ne sont parfois que membres associés. Pour les écoles, il y a évidemment un intérêt à être membre des Comue. Le premier est d'élaborer en commun des réponses à des enjeux partagés par les établissements d'enseignement supérieur d'un même site : service aux étudiants, projets de recherche, transdisciplinarité, valorisation des établissements... La mutualisation est bénéfique à tous, sans qu'elle fasse disparaître pour autant l'identité propre de l'école. D'autant que les enseignants et les chercheurs sont très largement associés à la gouvernance de la Comue.



*La mutualisation est  
bénéfique à tous,  
sans qu'elle fasse  
disparaître pour autant  
l'identité propre de l'école*

Qui, objectivement refuserait de voir se monter des projets entre les étudiants en histoire de l'art et ceux en école d'art, ou entre une école d'ingénieur et un département de design ? Et si cela peut aussi servir à la création de lieux intermédiaires, qui facilitent la rencontre entre jeunes créateurs, qui sont au cœur de la politique, je ne peux que m'en réjouir ! Ce qui m'intéresse, parce que les Comue ne sont évidemment pas de mon ressort, c'est que les écoles d'art et leurs étudiants en sortent gagnants : c'est pour eux que je travaille, car ils sont le creuset de la vie créative de la France. »